

Adecco



Vivez l'expérience Adecco

Guide de bienvenue
du salarié intérimaire



www.adecco.fr

Bienvenue chez Adecco

Ce livret va permettre **de vous guider et de vous accompagner** dans les grandes étapes de notre collaboration.

Il a pour objet de vous donner **toutes les informations utiles dans votre vie professionnelle** et de vous informer des **avantages** dont vous pouvez **bénéficier**.

Parce que nous savons que la **réussite de notre collaboration** passe par une **relation de proximité et de confiance**.



Première mission ?

Le début d'une belle histoire !

On se dépasse pour votre réussite !
Quelles que soient vos compétences et vos attentes,
croyez-nous, on sera toujours là pour vous aider à avancer.

Nos valeurs et engagements

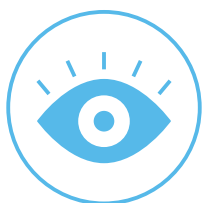
Nos valeurs



Passion



Esprit entrepreneurial



Client au centre



Partage



Responsabilité

Nos engagements



Notre agence



Nos engagements et nos valeurs
en matière d'éthique professionnelle.



Vous guider et vous informer
sur les modalités de vos missions.



Vous sensibiliser
aux règles de Prévention Sécurité.



Vous accompagner
pour vous permettre
d'enchaîner vos missions
et vous suivre dans votre
évolution professionnelle.



Vous faciliter
l'accès à vos avantages.

Adecco est votre employeur tout au long de vos contrats de mission. Votre agence Adecco reste à votre écoute et vous accompagne dans votre parcours professionnel.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Adecco s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale pour « permettre à chacun de devenir acteur de sa vie », à travers des actions concrètes :

Agir et innover pour l'emploi

Construire avec nos parties prenantes un écosystème responsable

S'engager pour une société solidaire et durable

Politique de non-discrimination et inclusion

Depuis plus de 30 ans, Adecco est engagé dans la lutte contre toutes formes de discrimination dans l'emploi. Nous avons mis en place des méthodes de recrutement fondées sur les seules compétences et aptitudes professionnelles.

Avec vous, nous participons chaque jour à promouvoir la diversité et agissons pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les jeunes, les habitants des quartiers prioritaires de la ville et les personnes en situation de handicap, afin de vous permettre de concilier état de santé et emploi, de prévenir les arrêts de travail et la désinsertion professionnelle.

Des équipes à votre écoute

Le pôle expertise sociale

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exercice de votre métier liée à votre environnement de travail, à une problématique personnelle, à une situation de handicap ou encore si vous êtes témoin ou victime de discrimination, parlez-en à votre agence ou contactez le Pôle Expertise Sociale qui est à votre écoute en toute confidentialité : pole.expertise.sociale@adecco.fr

Notre partenaire Stimulus

Notre partenaire Stimulus vous accompagne et vous propose une écoute et un soutien psychologique pour améliorer votre bien-être au travail. La cellule d'écoute Stimulus est anonyme et confidentielle, gratuite et disponible 24H sur 24 et 7 jours sur 7 au 0801 825 037.

Notre partenaire FASTT

Le fonds d'action social du travail temporaire intervient pour apporter des aides et services dans la vie des intérimaires (garde d'enfant, location de véhicule, hébergement temporaire, financements, santé...).

www.fastt.org

Notre dispositif d'alerte

Si vous souhaitez faire remonter une situation non conforme à la loi, à nos principes d'intégrité et de conformité, une ligne externe « ACE Line » est ouverte aux intérimaires : 0800-902500 (Appel gratuit et anonyme, disponible 24h/24, 7jrs/7, dans une multitude de langues).

Pour en savoir plus : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/fr/gui/7017/phone.html>

Notre code de conduite

Notre façon de travailler : pour en savoir plus sur le code de conduite Adecco <https://www.groupe-adecco.fr/wp-content/uploads/2019/05/the-adecco-group-code-de-conduite-fr.pdf>

Notre collaboration

Votre contrat

Adecco devient votre employeur, dès lors que vous signez votre contrat de mission. Vous pouvez signer votre contrat électroniquement. Dans ce contrat, seront définis notamment la durée de votre mission, votre salaire.

Vos relevés d'heures

Ils sont indispensables au calcul de votre paie. Vérifiez et validez vos heures effectuées sur l'application. En fin de semaine, validez votre relevé d'heures électronique.

Justificatif de domicile

Il est nécessaire afin que nous puissions, si cela est prévu dans votre contrat, vous rembourser vos frais professionnels (transport, panier...).

Votre paie

Mensuelle, elle est calculée à partir des relevés d'heures sur une période allant du 1er au dernier jour de chaque mois. Elle est payée le 12 du mois suivant.

La demande d'un acompte

Il est possible de formaliser une demande d'acompte en fonction des heures saisies au préalable.

Absence, retard

Tout retard ou absence devra être signalé le plus rapidement possible à votre agence et justifié dans les 48 heures. L'agence n'est pas encore ouverte ? Laissez un message sur le répondeur ou notifiez votre absence sur l'application Adecco & Moi.

Pose des Congés Payés

Vous pouvez faire une demande de congés payés, dès lors que votre contrat est d'au moins 2 mois et qu'il couvre la période demandée, que vous respectez le délai de prévenance de 15 jours et sous réserve que l'Entreprise Utilisatrice puisse vous libérer.

Le compte Epargne Temps

A partir de 151H67, le CET vous permet d'épargner des éléments de votre salaire (primes 13ème mois, IFM, JRTT, primes conventionnelles). Les sommes versées sur votre CET feront l'objet d'un abondement par Adecco (compte rémunéré). Vous disposez d'une totale liberté d'action sur les fonds épargnés. Vous pouvez gérer votre CET (ouverture, alimentation, déblocage, clôture) sur l'application.

Votre Mutuelle

Dès 414h, vous bénéficiez d'une mutuelle avec un excellent rapport prix/garantie pour vous assurer une couverture santé de qualité.

Si vous disposez d'un contrat intérimaire de 3 mois ou plus, votre adhésion démarre dès la 1ère heure.

Certificat de travail

Ce document est disponible à la date de fin du contrat de mission.

Attestation Pôle Emploi

Adecco transmet une déclaration électronique mensuelle à Pôle Emploi. Si vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, n'oubliez pas de signaler vos missions lors de votre déclaration de situation mensuelle à Pôle Emploi.

Pour faciliter votre mission, tous les services sont disponibles gratuitement sur l'application **Adecco & Moi**



Ou connectez vous votre espace personnel adecco.fr

Prévention et Sécurité, tous concernés !

La sécurité est une valeur commune, elle ne peut progresser que par l'engagement de chacun, tous ensemble (votre agence Adecco, vous, les entreprises qui vous accueillent).

La communication entre l'ensemble des acteurs du travail est fondamentale.

Votre agence Adecco est là pour vous sensibiliser à la sécurité, l'entreprise qui vous accueille doit vous former à la sécurité à votre poste, vous devez suivre les consignes de sécurité et porter les équipements de protection individuels fournis.

Si vous nous signalez des risques dont nous n'avons pas eu connaissance, nous les répercutons immédiatement à notre client.

Si, malgré l'alerte, vous êtes confronté à un danger grave ou imminent, **alertez votre agence.**

Avez-vous vos équipements de protection individuelle et avez-vous été formé à votre poste de travail ?

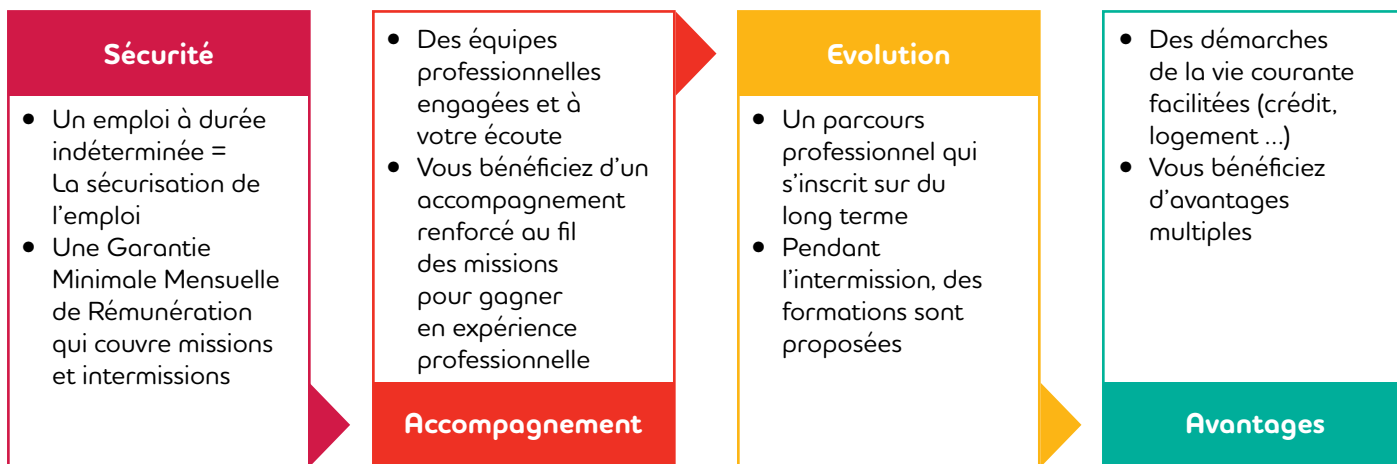
Si non, prenez contact avec votre agence Adecco !

Engagez-vous à nos côtés pour travailler en toute sécurité

Prévention sécurité : tous acteurs

Le CDI Intérimaire

Une opportunité pour renforcer notre collaboration.



L'entretien professionnel

Adecco met en œuvre des actions pour faciliter votre évolution professionnelle.

Vous pouvez bénéficier d'un entretien professionnel, dès lors que vous avez cumulé 1600h sur 2 ans, dont 800h la deuxième année. L'entretien professionnel a pour objectif de :

- Faire le point sur votre parcours professionnel et sur vos compétences
- Vous aider à mieux définir quels sont vos souhaits d'orientation de carrière en clarifiant vos motivations et vos attentes
- Echanger sur votre relation avec votre employeur Adecco, faire le point sur notre collaboration.

Connaissez-vous le CDI Apprenant ?

Le CDI Apprenant est un dispositif innovant, exclusivement proposé par Adecco, qui s'appuie sur le socle juridique du CDI Intérimaire et vous offre la possibilité de vous former sur des qualifications très recherchées par nos clients, sur votre bassin d'emploi.

Avec le CDI Apprenant :

- Vous êtes en CDI avec Adecco
- La formation se réalise en alternance et vous intégrez directement une entreprise
- Adecco vous suit tout au long de votre parcours
- Vous êtes formé sur un métier dont les entreprises ont besoin.

Parlez-en à votre agence Adecco.

La formation

Adecco vous propose une très large palette de formations afin que vous puissiez être acteur de votre carrière et choisir les solutions de formation ou de conseil qui vous conviennent le mieux.

Les formations que vous pouvez entreprendre seul :



Pour faire le point sur votre situation professionnelle

Conseil en évolution professionnelle (CEP)
Bilan de compétences (BC)



Pour enrichir vos compétences dans n'importe quel domaine

Compte personnel de Formation (CPF)



Pour une reconversion professionnelle

CPF de transition professionnelle (CPF TP)



Pour faire reconnaître votre expérience professionnelle

Valisation des acquis de l'expérience (VAE)

Les formations réalisées par Adecco :

Pour acquérir des compétences, tout en obtenant un diplôme ou une qualification professionnelle.

Contrat de Développement Professionnel Intérimaire

Sous condition d'ancienneté, il vous permet d'accéder à des missions plus qualifiées ou à des emplois permanents, grâce à l'obtention d'un diplôme ou titre à l'issue d'une période de formation.

Contrat de Professionnalisation Intérimaire

Adecco vous accompagne vers l'obtention d'une qualification reconnue ou d'un diplôme, dans le cadre d'une formation en alternance au sein d'une entreprise partenaire.



Plan de développement de compétences

Des formations courtes à l'initiative d'Adecco, qui conditionne le bon exercice de votre mission (formation sécurité, bureautique...).



Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire

Parcours réservé aux personnes éloignées du marché du travail et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.



Contrat d'Apprentissage Intérimaire

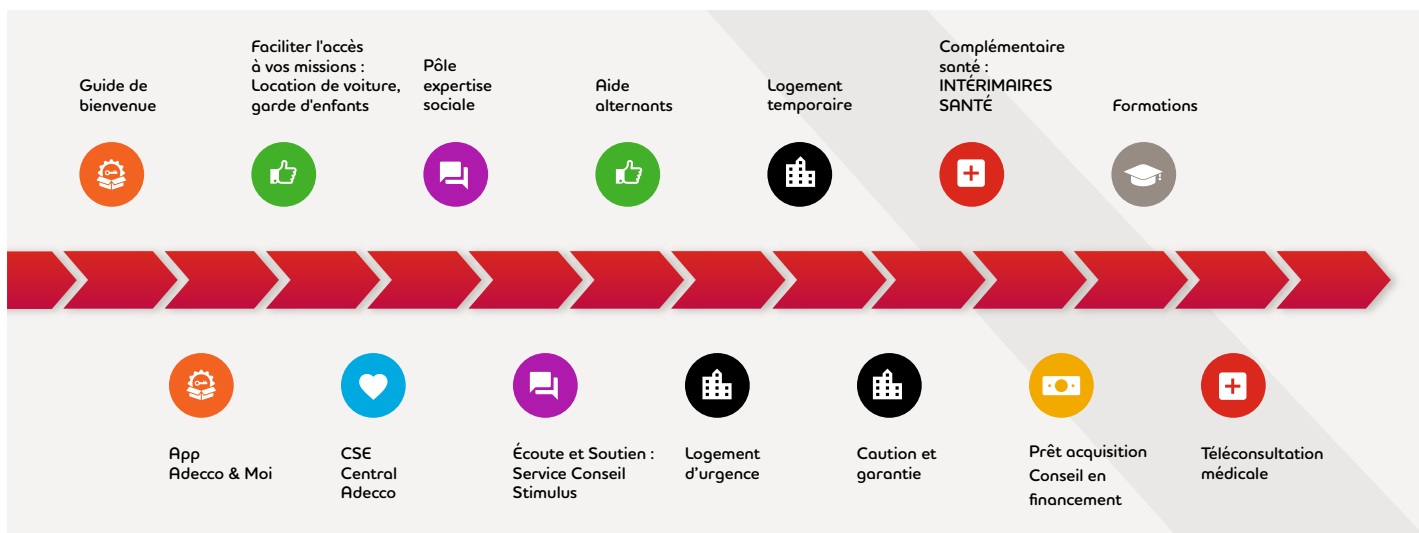
Il s'agit d'un contrat d'alternance réservé au moins de 30 ans permettant d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu par l'État.



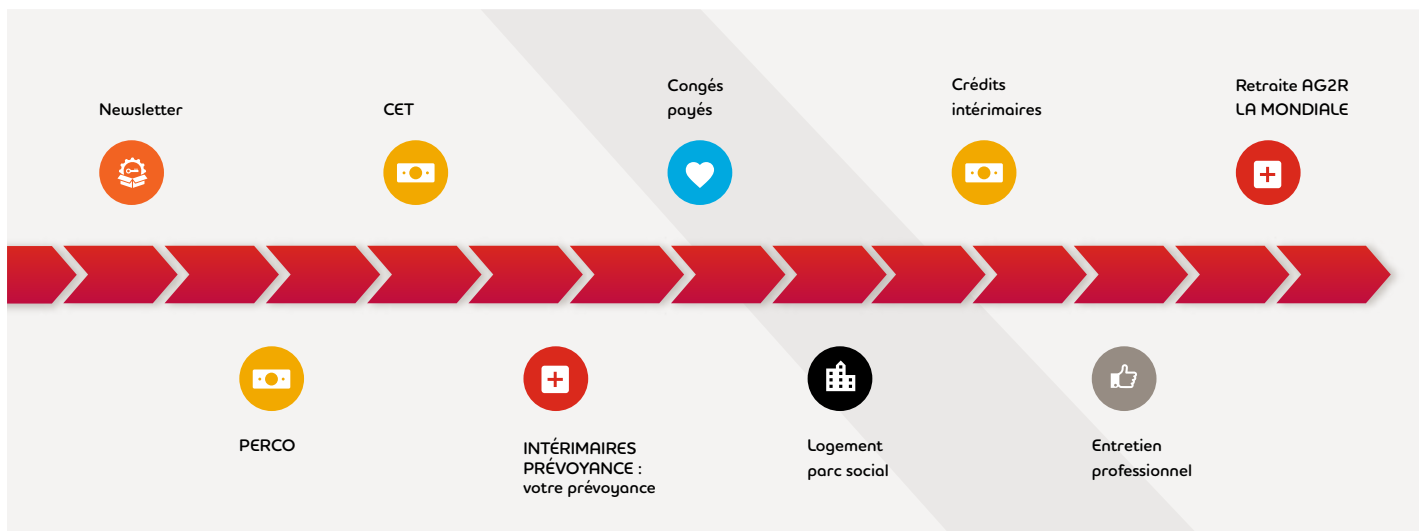
L'accès à vos avantages

LA SYNTHÈSE DE VOS AVANTAGES :

Dès la 1ère heure :



Au cours de votre mission :



Pour en savoir plus et découvrir tous vos avantages

- Rendez-vous www.adecco.fr
- Rapprochez-vous de votre agence Adecco

 Logement	 Vie quotidienne	 Formation
 Gérer son budget	 Écoute et soutien	 Les outils Adecco
 Faciliter l'accès à vos missions	 Santé	

TalentAdecco

La certification TalentAdecco

Elle vous permet de mettre en avant vos compétences et d'être reconnu pour votre professionnalisme auprès de nos clients et de nos agences.

En quoi consiste la certification TalentAdecco ?

Cette certification permet d'évaluer sur 3 dimensions clés :

- l'expertise métier,
- le compartement professionnel,
- la rapidité et la facilité d'apprentissage

Les retours d'évaluations de nos clients et agences sont basés sur des critères observables dans le cadre d'une mission.

Adecco décode votre contrat

Au début de toutes les relations de travail, de toutes les histoires professionnelles et de toutes les missions d'intérim, il y a un contrat.

Bien le comprendre, c'est bien débiter l'aventure.

Important

Gérez vos contrats en ligne depuis votre application mobile **Adecco & Moi** ou sur votre **espace personnel**.

Vous accédez à votre espace sécurisé pour signer et consulter **tous vos contrats**.

Gain de temps et rapidité assurés !

Au fait,

Pensez à regarder au **dos de votre contrat de travail**, vous y trouverez des **éléments importants** qui vous aideront dans votre mission.

Vous trouverez dans votre contrat de travail, les éléments suivants :

- 1.** _____
Qualification demandée pour occuper le poste.
- 2.** _____
Tâches et risques du poste : machines à utiliser, conditions particulières de travail, risques.
- 3.** _____
Poste à risque : indique si le poste est considéré comme poste à risque dans l'entreprise cliente. Si oui, celle-ci vous informera des mesures à prendre lors d'une formation renforcée à la sécurité.
- 4.** _____
Surveillance médicale renforcée : précise si le poste confié nécessite des visites médicales spécifiques et supplémentaires.
- 5.** _____
Poste "soumis à intempéries" : apparaît si le personnel de la société utilisatrice est soumis au régime des intempéries. Dans ce cas, vous en bénéficierez également.
- 6.** _____
Facteurs de pénibilité : mentionne si le poste est identifié par l'entreprise utilisatrice comme exposant à certains facteurs de risques professionnels permettant d'alimenter le compte professionnel de prévention (C2P) pour les contrats de durée supérieure à 1 mois.
- 7.** _____
Équipements individuels de sécurité : matériel de protection individuelle nécessaire et que vous devrez utiliser.
- 8.** _____
Durée de la mission avec indication éventuelle de la période légale durant laquelle l'entreprise cliente peut mettre fin au contrat si nécessaire.
- 9.** _____
Vos horaires de travail pour la mission.
- 10.** _____
Période d'essai au cours de laquelle l'intérimaire, l'agence Adecco ou l'entreprise utilisatrice, peut mettre fin au contrat sans préavis, ni indemnité.
- 11.** _____
Équipements collectifs : s'il existe des installations collectives au sein de la société cliente, vous en bénéficierez dans les mêmes conditions que le personnel salarié (ex. : vestiaires, douches, cantines...).
- 12.** _____
Rémunération de référence du poste de travail confié pour un temps plein.
- 13.** _____
Rémunération du salarié : détails de votre rémunération et de frais professionnels éventuels.
- 14.** _____
Votre agence Adecco.
- 15.** _____
Service médical du travail auquel votre agence Adecco est rattachée.

Adecco

Contrat de mission

Exemplaire à retourner signé dans les 48 h à l'agence

Date de début : 01/XX/XXX

N° contrat : XXXXX

URSSAF : XXXXXXXXXXXXXXXXX

Réf:

Entreprise Utilisatrice : Réf.

XXXXXX

Salarié : Délégué par : XXXX XXXXXX

XXXX
161 rue XXXXXX
XXXXX XXXXXX

XXXX
3 rue XXXXXX
XXXXX XXXXXX

Représentée par : XXXXXXXX XXXXXXXX

SIRET : XXXXXXXXXXXXXXXX

NAF : XXXXX

IDCC :

Personne à demander :

Service médical : XXXX

161 rue XXXXXX

XXXXX XXXXXX

N° Matricule : XXXXXXXX

Lieu de travail :

10 rue XXXXXX

XXXXX XXXXXX

Motif et justifications du recours : XXXXXXXX

Justifications précises : XXXXXXXX

Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste :

- 1 Qualification demandée : Assistant Administratif (h/f)
- 2 Tâches et risques du poste : AIDE AUX DIFFERENTES TACHES ADMINISTRATIVES
- 3 Poste à risque (art. L 4142-2) : NON Suivi Individuel Renforcé : NON Poste soumis à intempéries : NON
- 6 Facteurs de pénibilité (art. L4161 et R.CT) : Aucun
- 7 Equipements individuels de sécurité : Chaussures de sécurité Casque de sécurité Gants Pantalon de travail

Equipements collectifs :

PARKING

8 Durée de la Mission : Du : 01/XX/XXX Au : 01/XX/XXX Terme précis Avancée 01/XX/XXX ou reportée 01/XX/XXX

Période d'essai : 2 Jours travaillés

9 Horaires de travail : De 07H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 ou de 07H30 à 12H00 et de 13H00 à 14H30

10

Rémunération de référence : 12

Base 1706,29 mensuel pour 151H67 Tx horaire; 11,25

Rémunération du salarié : 13

HEURES NORMALES 11,25 Tick.Rest.ETT (patr) 5,55 NS T, Restau. Valeur faciale 9,25

IPM à 0 ou 10 % ICCP à 10 % NS:Non Soumis

Adecco XXXX
161 rue XXXXXX
XXXXX XXXXXX
Tel.: XX XX XX XX XX
Fax: XX XX XX XX XX
SIRET:XXXXXXXXXXXXXX

14

Service médical Adecco
161 rue XXXXXX
XXXXX XXXXXX

15

Signature Adecco :

Fait à: XXXXX
Le: XX/XX/XXXX

Signature du salarié :

valant lecture, approbation du contrat en toutes ses dispositions et de ses conditions contractuelles figurant au verso.

ADECCO FRANCE Siège Social : 2, rue Henri Legay - 69626 Villeurbanne Cedex. 545 au capital de 89 471 753,50 Eur - 998 823 504 RCS Lyon. Garant financier (art. L.1251-49 du Code du Travail) Société Générale, Tour Suisse 69443 Lyon 3e



Ce contrat de mission est fictif et ne peut pas refléter la réalité.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Adecco décode votre bulletin de salaire

Bon à savoir !

Sur l'application Adecco & Moi, retrouvez chaque mois vos bulletins de salaires électroniques.

Vous trouverez dans votre bulletin de salaire, les éléments suivants :

- 1.** _____
Mode de paiement de votre salaire (virement ou chèque).
- 2.** _____
Qualification(s) indiquées sur votre (vos) contrat(s) de mission.
- 3.** _____
Nombre de jours calendaires de votre contrat soit 30 "trentièmes" par mois. Un "trentième" = un jour calendaire (tous les jours de la semaine, samedi et dimanche compris).
- 4.** _____
Périodes des contrats correspondant aux dates de vos différents contrats.
- 5.** _____
Heures travaillées correspondant au nombre d'heures effectuées pour chaque contrat de mission.
- 6.** _____
Jour férié : détail des heures payées pour un jour férié non travaillé ou travaillé.
- 7.** _____
Frais professionnels : indemnité de restauration/ déplacement sur le lieu de travail soumis à charges sociales.
- 8.** _____
Montant des frais professionnels indemnité de restauration / déplacement sur le lieu de travail soumis à charges sociales.
- 9.** _____
Prime 13ème mois : le montant apparaîtra en bas du bulletin de salaire en cumul jusqu'à son versement.
- 10.** _____
Indemnité de Fin de Mission (IFM) versée à la fin de chaque mission, égale à 10% du salaire brut perçu pendant cette mission.
- 11.** _____
Congés payés égaux à 10% du salaire (IFM comprise). Ils sont payés en fin de mission.
- 12.** _____
Compte Épargne Temps : possibilité de verser toute ou une partie des primes conventionnelles, dans un compte rémunéré à un taux déterminé par un accord d'entreprise.
- 13.** _____
Complémentaire Santé obligatoire.
- 14.** _____
Cotisations Sociales : les cotisations et contributions sont regroupées par nature de risque (santé, accident du travail, assurance retraite...).
- 15.** _____
Charges patronales : payées par Adecco et non déduites de votre salaire.
- 16.** _____
Charges salariales déduites de votre salaire.
- 17.** _____
Réduction des cotisations salariales Heures supplémentaires : depuis le 1er janvier 2019, les heures supplémentaires et complémentaires effectuées peuvent bénéficier d'une réduction de cotisation salariale d'assurance vieillesse.

Bulletin de salaire

Paie Du : XXX

Paiement le : XXXXXXXXX

Net à payer

Mode de paiement:

1762,44 EUROS

VIREMENT - 1 XXXXXXXXXXXXXXXXX

Adecco

7 rue du Commerce
49360 MAULEVRIER

Tél. XX XX XX XX XX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

Page : 1/2

	Libellés	Heures ou Bases	Employeur		Taux	Gains	Retenues
			Taux	Montant			
2	1 AGENT DE PRODUCTION		22 Trent.	116,00		du 01/04 au 22/04	
	1 AGENT DE PRODUCTION		8 Trent.	35,00		du 25/04 au 30/04	1
5	001 HEURES NORMALES	140,00		12,00		1680,00	
	002 H.SUP 25 %	4,00		15,00		60,00	
6	022 HRES JF NON TRAV. P/F	7,00		12,00		84,00	
7	286 Petits DEPLAC. (Soumis)	10,00		3,25		32,50	8
9	006 13EME MOIS	36,75		1,00		36,75	
10	007 I F M	1473,25		10,000 %		147,33	
11	013 CONGES PAYES	1620,58		10,000 %		162,06	
12	110 CET Vers. Prime	1,00					36,75
	111 CET Vers. IFM	1,00					147,33
	117 CET Déblocage	1,00				250,00	
	** SANTE **						
13	Sec Soc Mal Mat Inv Dec	2268,56		294,91			
	Prey acc travail décès TA	2268,56		10,44	0,400 %		9,07
	Complémentaire santé	147,00		8,81			8,81
	Prévoyance maladie TA	2268,56		2,68	0,102 %		2,31
	** ACCIDENT DU TRAVAIL **	2268,56		39,47			
	** RETRAITE NON CADRE **						
14	Securité sociale plaf	2268,56	15	193,96	6,900 %		156,53
	Securité sociale déplaf	2268,56		43,10	0,400 %		9,07
	Complémentaire tranche 1	2268,56		89,38	3,930 %		89,15
	Contribution d'Equilibre Général TA	2268,56		29,26	0,860 %		19,51
	FAMILLE SECU SOCIALE	2268,56		119,10			
	ASSURANCE CHOMAGE	2268,56		92,56			
	COTIS CCN DONT PSPI	2268,56		24,28			
AUTRE CONTRIB EMPLOYEUR			103,53				
	ALLEGEMENT COTISATIONS			284,28			
17	060 Réd. cotis. sal. HS	60,00		11,310 %		6,79	

Ce bulletin de salaire est fictif et ne peut pas refléter la réalité.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Adecco décode votre bulletin de salaire

18. Cotisations CSG non imposable et imposable: 98,25% du brut + 100% de la part patronale complémentaire santé + 100% d'une partie de la cotisation prévoyance patronale (Maladie/AT).
CSG imposable HS : 98,25% du brut des heures supplémentaires entièrement imposable.

19. - 20. Frais professionnels non soumis : éléments de rémunération et de frais professionnels non soumis à cotisation.

21. Prélèvement à la source : indique votre taux d'imposition et le montant prélevé au titre de l'impôt sur le revenu.

22. Retenues diverses : exemple les acomptes.

23. Total des heures payées dans le mois.

24. 13ème mois à payer : montant total brut cumulé depuis le début de la mission, qui sera débloqué et payé en fin de mission.

25. Base IFM : base de calcul de l'IFM de la mission non terminée à la fin du mois, payée à la fin de la mission.

26. Base de congés payés : base de calcul des congés payés de la mission non terminée à la fin du mois. Ces congés payés seront versés à la fin de la mission.

27. Cumul du brut HS exonérées : exonération plafonnée à 5 000€/an.

28. Compteur Compte Épargne Temps : cumul des primes dans le CET à M-1 (sauf mois en cours).

29. Salaire net avant retenues éventuelles du prélèvement à la source.

30. Cumul annuel du brut social du 1er décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.

31. Cumul des salaires nets : montant à déclarer pour vos impôts.

32. Total versé employeur : somme du salaire brut et des contributions de l'employeur déduit des allègements de charges.

33. Cumul annuel des « trentièmes » : avec un maximum de 30 « trentièmes » par mois.

34. Net à payer : salaire à verser acomptes déduits.

Bulletin de salaire

Paie Du : XXX

Paiement le : XXXXXXXXX

Net à payer

Mode de paiement:

1762,44 EUROS

VIREMENT

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Adecco

7 rue du Commerce
49360 MAULEVRIER

Tél. XX XX XX XX XX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Page : 2/2

	Libellés	Heures ou Bases	Employeur		Taux	Gains	Retenues
			Taux	Montant			
	CSG NON IMPOSABLE	2189,11			6,800 %		148,86
	CSG IMPOSABLE	2189,11			2,400 %		52,54
18	**CSG IMPOSABLE HS**	58,95			9,200 %		5,42
	CRDS IMPOSABLE	2189,11			0,500 %		10,95
	CRDS IMPOSABLE HS	58,95			0,500 %		0,29
19	237 IRLT ex PANIER	20,00			6,10	122,00	
20	280 TRANSPORT Pt.Depl	8,00			3,45	27,60	
	PRELEVEMENT A LA SOURCE						
21	130 PAS-Priv à la source Taux personnalisé	1780,85			0,00%		0,00
	RETENUES DIVERSES						
22	031 ACOMPTE						150,00
23	045 HEURES PAYEES	151,00					
24	080 13EME MOIS A PAYER	12,25					
25	088 BASE IFM A PAYER	420,00					
26	089 BASE CP A PAYER	420,00					
	BASE HS NON IMPOSABLE						
27	152 Base HS non Imp/Mois	60,00					
	154 Cumul Base HS N.Imp.	60,00					
28	119 CET Total Adecco M-1	1361,13					
29	NET A PAYER AVANT RETENUES/PAS 1912,44 évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : 32,24 euros					2609,03	846,59

Repos compensateur		Brut Social	Cotisations Salariales	Net Imposable	Total versé employeur	Cotisations Patronales	Base SS plafonnée	Trantièmes Présence	Net à payer 34
Acquis du mois 0.00	Mois	2268,56	-505,72	1780,85	3181,96	763,80	2268,56	30	1762,44 EUROS
Solde à prendre 0.00	Année	2858,56	-636,50	2256,96	4037,72	1029,56	2268,56	30	Rembt PAS 0.00 EUROS
		30		31	32			33	

Ce bulletin de salaire est fictif et ne peut pas refléter la réalité.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Les 10 règles de l'efficacité

Pour mettre toutes les chances de votre côté et réussir votre mission, des règles sont à respecter.

1

Je suis à l'heure et je respecte les horaires de l'entreprise.
En cas de retard ou d'impossibilité de me rendre en mission, je préviens mon agence Adecco et l'entreprise dans laquelle je travaille avant l'heure de ma prise de poste.

2

Je m'assure de posséder tous les documents nécessaires pour effectuer la mission.

3

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'entreprise où je suis en mission et les consignes liées à mon travail.

4

Je respecte mon employeur Adecco, ainsi que les collaborateurs de l'entreprise où je suis en mission.

- 

Je porte une tenue vestimentaire adaptée à mon activité.
Je m'engage à porter les équipements de sécurité remis (chaussures de sécurité, gants lunettes, ...) et nécessaires pour ma mission.
- 

Je vérifie le matériel qui m'est confié, je signale à mon entreprise et/ou à mon Agence Adecco toute anomalie de fonctionnement.
- 

Je maintiens mon poste de travail propre et rangé. Je ne reçois ni n'émetts d'appel téléphonique personnel pendant mon temps de travail.
- 

J'alerte sans tarder mon agence Adecco en cas de difficulté avec l'entreprise afin que l'agence intervienne pour régler le différend.
- 

Pendant ma mission, je saisis mes heures effectuées sur l'application Adecco & Moi ou sur mon espace personnel. En fin de semaine et en fin de mission, je valide mes heures. Adecco fait le rapprochement avec les heures transmises par l'entreprise.
- 

Je m'engage à être ni sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiant, ni à en consommer sur mon lieu de mission.

Vous trouverez tout

dans votre application Adecco & Moi
et sur votre espace personnel adecco.fr

Adecco



Adecco & Moi



- Signature des contrats
- Accès aux bulletins de salaires
- Demandes d'acomptes
- Demandes de certificats et attestations
- Envoi de documents administratifs
- Consultation des avantages
- Gestion du Compte Epargne Temps
- Validation des relevés d'heures
- Demandes de congés
- Notification de missions
- Et bien plus encore !



adecco.fr

